



Henri Simons
Député
Maison des Parlementaires
rue de Louvain, 21
1008 Bruxelles
Tél. 519.85.73

Bruxelles, le 4 janvier 1992

A l'attention de
Monsieur Etienne Lenoir
ASBL. 5300 Environnement
rue des Houillères, 33
5300 Andenne

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 13 décembre et je vous en remercie.

La sous-commission de la Chambre visant à inscrire dans la constitution les droits économiques et sociaux poursuit son travail. Elle va, normalement, bientôt l'achever et remettre une proposition d'article 24 bis à la commission de révision de la constitution.

Nous visons à mettre dans la constitution une série importante de droits économiques et sociaux.

Il convient enfin de faire approuver - je l'espère - un texte juridiquement solide.

Concernant la problématique des exploitations illégales ou abusives des carrières en Wallonie, sachez que nos députés et sénateurs qui siègent au Conseil de la Région Wallonne, et plus particulièrement le sénateur José Daras, suivent de près ce dossier.

Je vous remercie pour votre soutien et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Henri Simons, député.
Président de la sous-commission
de la commission de la
révision de la constitution.

Etienne BERTRAND



Chimay, le -7 JAN. 1990

Député

rue de l'Athénée 12
6460 Chimay

ASBL 5300 - Environnement
Monsieur Etienne LENOIR

Rue des Houillères, 33

5300 ANDENNE

N/Réf. : EB/DW/MCM/923/11.372.

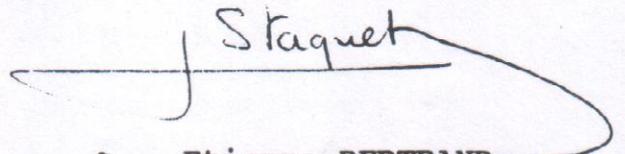
Monsieur,

J'ai bien pris connaissance du contenu de votre récent courrier, par lequel vous me faites part de vos légitimes inquiétudes face au projet de modification des articles 14 et 26 du décret du 27.10.88 sur les carrières en Wallonie.

Des problèmes manifestes se poseront inévitablement si, comme vous en faites état, cette modification potentielle permet à posteriori de "couvrir" l'illégalité de nombreuses exploitations de carrière, sans possibilité de recours pour les citoyens.

J'ai l'intention de questionner Monsieur le Ministre Guy Lutgen à ce sujet. Je ne manquerai pas de vous tenir informé du suivi réservé à ma démarche.

Espérant ainsi avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


P.O. Etienne BERTRAND

22 janvier 1993

5000 NAMUR, LE
RUE SAINT-NICOLAS 24
081.23.10.36

Monsieur Etienne LENOIR
A.S.B.L. 5300 ENVIRONNEMENT
rue des Houillères, 33
5300 ANDENNE

Monsieur,

Concerne : avant-projet de décret sur les carrières.

J'ai bien reçu votre courrier du 13 décembre dernier lequel a retenu toute mon attention.

Tout d'abord je tiens à vous signaler que les parlementaires P.S.C. ont été particulièrement sensibles à votre appel et m'ont chargé, au nom de notre Groupe, de répondre à vos préoccupations.

Il est exact que l'Exécutif régional wallon a l'intention de modifier le décret sur les carrières du 27 octobre 1988.

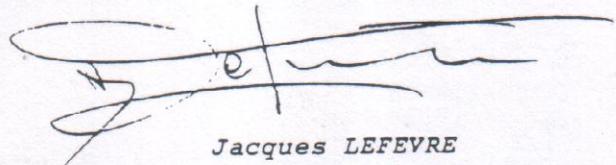
En effet, il semble que ce décret, qui a eu le mérite d'organiser une procédure et un permis unique au lieu des deux autorisations nécessaires auparavant, pose cependant des problèmes d'interprétation quant aux autorisations octroyées avant l'entrée en vigueur de ce décret. Cette ambiguïté serait génératrice d'insécurité juridique pour le secteur carrier.

Certes, il convient de ne pas mettre à mal ce secteur à l'heure où une nouvelle récession économique semble se profiler.

Mais il faut aussi préserver l'environnement direct de ces exploitations et plus spécialement veiller à ce que les riverains puissent encore faire entendre leur voix.

Croyez bien qu'il s'agit d'un principe que notre Groupe défendra et que nous serons particulièrement attentifs aux remarques formulées par le Conseil d'Etat sur cet avant-projet et à leur prise en compte par l'Exécutif régional wallon.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Jacques LEFEVRE
Sénateur
Chef de Groupe P.S.C.
au Conseil Régional Wallon



SÉNAT

YVES DE SENY

4250 GEER (BOËLHE)

RUE D'ABOLENS, 23

TÉL. PRIVÉ 019-58 83 20

FAX 019-58 83 29

BUREAU (LE MATIN) 019-32 23 82

Geer, le 17 février 1993

Monsieur Luc SAUVEUR, Président
ASBL 5300 - Environnement
rue des Houillères 33

5300 SEILLES

Monsieur le Président.

Concerne: votre courrier du 26 janvier 1993. projet de modification du décret du 27/10/88 sur l'exploitation des carrières.

Je vous remercie d'attirer à nouveau mon attention sur ce sujet et j'y suis très sensible.

Vous me dites que le projet procède à la légalisation pure et simple de plus de 150 carrières en infraction. S'il en est ainsi, je peux comprendre votre inquiétude de l'absence d'enquête publique, d'étude d'incidence ou de tout recours contre une décision communale.

Toutefois, au stade actuel, je pense qu'il convient désormais d'attendre l'avis du Conseil d'Etat. Je ne doute pas en effet que cette haute autorité dispose de tous les éléments lui permettant un examen approprié du projet de modification du décret du 27 octobre 1988 sur les carrières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.